



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
7 décembre 1998
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingtième session

19 janvier-5 février 1999

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations
Unies sur l'application de la Convention dans les domaines
relevant de leur champ d'activité**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

1. Au nom du Comité, le 29 octobre 1998, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité, avant le 5 décembre 1998, un rapport sur les informations fournies par les États concernant l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendrait compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingtième session. On trouvera en annexe au présent document les notes de pays établies par la FAO sur l'Algérie et la Chine.

2. Le Comité a également souhaité recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris par la FAO et les décisions de politique adoptées pour promouvoir l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

* CEDAW/C/1999/I.1.

Annexe

Notes de pays établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la vingtième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Algérie

Agriculture

En 1995, le secteur agricole a produit 9,6 % du PIB. Cette même année, les produits alimentaires ont représenté 15 % du volume total des importations. Sur les produits alimentaires importés, 52 % étaient des produits de base, comme des céréales. Le pays risque de devenir de plus en plus dépendant des importations de produits alimentaires, malgré le potentiel agricole dont il dispose.

Le Gouvernement a mis au point une stratégie de développement agricole, qui vise à parvenir au développement durable et à garantir la sécurité alimentaire, sans perdre de vue la dimension sociale.

Les femmes et l'agriculture

Les femmes représentent 50 % de la population rurale qui, en 1987, constituait environ 49,2 % de la population.

Les femmes jouent un rôle important dans le développement socioéconomique du pays. Elles contribuent à l'artisanat local (tapis, poteries, etc.) et participent aux activités agricoles, en particulier dans les régions montagneuses (Chenour, Kabylie, Jijel, Aures).

La contribution des femmes à la production et à la sécurité alimentaires est très fortement sous-estimée, essentiellement parce que l'on dispose de peu de données et de statistiques détaillées précises et à jour, en particulier au niveau des ménages.

Les femmes contribuent à la sécurité alimentaire de leur foyer de trois façons :

- Elles participent activement aux travaux agricoles;
- Elles sont presque toujours responsables de la préparation des aliments;
- Elles consacrent à l'achat de produits alimentaires une large partie du revenu que leur rapporte leur travail à la ferme, qu'il soit agricole ou non.

Les femmes et la prise de décisions

Les femmes n'ont pas le même accès que les hommes au pouvoir et aux ressources nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire (représentation politique, éducation, technologies, crédit, recherche, services de vulgarisation, etc.).

Les femmes algériennes sont loin derrière les femmes des autres pays en ce qui concerne la participation à la vie sociale et économique du pays et à la prise de décisions, malgré une amélioration sensible du soutien offert par les institutions depuis le début des années 80.

Accès aux ressources productives

Pour des raisons juridiques, sociales et institutionnelles, les femmes n'ont pas le même accès que les hommes aux ressources productives telles que la terre, le crédit et les technologies, ainsi qu'à l'éducation.

Terre. Il est rare que des femmes possèdent des terres arables, même si le droit civil les autorise à posséder, à acheter et à vendre des terres¹. Ne possédant pas de terres, elles ne peuvent présenter de garanties et se voient donc refuser l'accès à d'autres ressources comme le crédit et les technologies.

Crédit. Les femmes des zones rurales ont un accès très limité au crédit, qui leur permettrait pourtant d'accroître leur production agricole. Les principaux obstacles sont l'analphabétisme, le manque d'information, les traditions et coutumes et, comme nous l'avons vu plus haut, l'absence de garanties, en particulier sous la forme de terres.

Technologies. Les femmes n'ont que très peu accès au matériel et aux technologies qui leur permettraient de travailler plus rapidement à la fois à la ferme et à la maison, amélioreraient les rendements agricoles et augmenteraient la production. L'un des principaux obstacles auxquels elles se heurtent à cet égard est le manque de crédits. La tradition veut que les hommes s'occupent de la préparation mécanisée des terres tandis qu'aux femmes reviennent les tâches longues et peu mécanisées, comme la cueillette, le désherbage et la moisson.

Planification des politiques

L'importante contribution des femmes est rarement prise en compte. Les décideurs s'appuient presque exclusivement sur les statistiques officielles, qui ne tiennent pas compte du travail des femmes. Les microstatistiques sous-estiment très souvent la large participation des femmes à la production, à la fois dans le secteur agricole et dans le secteur informel. Le manque de données ventilées par sexe ne permet pas d'évaluer la contribution des femmes à l'économie et incite les décideurs à exclure les agricultrices des politiques et programmes d'appui.

Mécanismes de promotion de la femme

Le Gouvernement algérien a ratifié la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Un Comité de promotion de la femme, composé d'experts des questions relatives aux femmes, a été créé au sein du Ministère des affaires sociales et de la famille. Il n'empêche que les questions relatives aux femmes des zones rurales et à l'agriculture sont absentes de ses travaux.

Les organisations de femmes, et en particulier de femmes des zones rurales, sont de plus en plus nombreuses. Les organisations rurales se concentrent essentiellement sur l'alphabétisation et la santé et apportent un appui aux activités entreprises par les femmes.

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche a adopté, dans le cadre de sa stratégie quinquennale pour le développement, des mesures de promotion des femmes des zones rurales. Ces mesures, conformes aux recommandations formulées par le Comité consultatif national sur l'agriculture et au Programme d'action de Beijing de 1995, visent à améliorer le statut social et économique des femmes rurales et à leur permettre de participer pleinement au processus de développement.

¹ FAO. Rural women and food security: current situation and perspectives (1998).

La FAO a mis en place un Plan d'action régional pour la région du Proche-Orient (1996-2000), qui vise à stimuler la croissance et prête dûment attention au développement des zones rurales et agricoles. En Algérie, elle met également en oeuvre un programme de développement destiné à permettre aux femmes rurales de participer au développement grâce à une stratégie d'intervention qui vise à améliorer la situation économique des femmes rurales et de leurs familles.

Recommandations

- Il faudrait recueillir des statistiques sur les caractéristiques sociales et économiques des femmes rurales afin de pouvoir fixer des objectifs stratégiques et élaborer des projets à leur intention.
- Il faudrait entreprendre des recherches sur la contribution des femmes à l'économie nationale, sur le rôle des femmes autochtones en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, sur les différents aspects de la transformation et de la commercialisation des aliments, sur la répartition des tâches productives et domestiques entre hommes et femmes et, enfin, sur les technologies qui permettraient d'améliorer la productivité et le revenu des femmes.
- Il faudrait sensibiliser les décideurs et autres responsables des secteurs économique, agricole et social aux questions relatives aux femmes.
- Les femmes devraient occuper davantage de postes à responsabilités. En outre, il faudrait sensibiliser les spécialistes de la planification, les décideurs et les chercheurs chargés des questions agricoles aux questions relatives aux femmes.
- Il faudrait établir un mécanisme qui garantirait l'application de la législation sur les droits d'exploitation des terres et l'égalité d'accès à la propriété foncière, en prêtant une attention particulière aux ménages dirigés par des femmes.
- Il faudrait améliorer l'accès des femmes au crédit et aux technologies en les encourageant à participer à des groupes d'utilisateurs et en appuyant les mutuelles de crédit destinées aux femmes.

Chine

Agriculture

La Chine est encore dans une phase de transition entre une économie planifiée et une économie de marché. Le secteur agricole et rural chinois connaît un développement régulier, attribuable en partie au contexte favorable créé par la réforme économique entreprise par le Gouvernement.

Il y a environ 15 ans, le Gouvernement a introduit un système de contrats d'exploitation des terres agricoles qui non seulement a rendu son autonomie à la main-d'oeuvre rurale mais a aussi apporté des changements notables à l'économie du pays et des zones rurales. Des mesures de fond ont été prises pour stabiliser et améliorer le système dans l'ensemble du pays. Afin de permettre à tous les agriculteurs de continuer de jouir de ces droits d'exploitation, le Gouvernement encourage le renouvellement des contrats pour une durée de 30 ans à l'expiration du premier contrat, qui porte sur 15 ans².

² FAO. Rapport annuel sur la Chine (1997).

Pour atteindre son objectif, à savoir l'élimination de la pauvreté d'ici à la fin du siècle, le Gouvernement a adopté une politique d'assistance pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique, en vertu de laquelle les provinces les plus développées économiquement doivent offrir une aide au développement aux provinces les plus pauvres³.

Depuis 1978, année où le Gouvernement chinois a lancé une politique de réforme, l'écart de développement entre l'est du pays d'une part et le centre et l'ouest d'autre part n'a cessé de se creuser. L'est, qui bénéficie d'un climat plus favorable, de davantage de ressources, de meilleures infrastructures et d'un meilleur accès aux marchés, est plus riche que les autres régions. Pour combler l'écart, le Gouvernement a décidé d'aider davantage le centre et l'ouest en adoptant des politiques qui leur soient favorables et en leur prêtant un appui financier, scientifique et technologique.

La conférence de travail sur l'économie, organisée en décembre 1997, a abouti à l'élaboration de directives pour le développement économique du pays en 1998. Ces directives donnent la priorité à la poursuite de la réforme économique et à la promotion du secteur agricole, considéré comme la base de l'économie nationale.

Exode rural

La Chine connaît actuellement un exode rural massif, en partie permanent, qui est une réaction spontanée à la réforme économique et une conséquence de cette réforme mais fait aussi partie intégrante de la politique du Gouvernement⁴. En effet, l'exode rural est facilité et encouragé au motif qu'il favorise un «développement plus équilibré», permet une meilleure répartition de la main-d'oeuvre, facilite le développement à long terme d'une agriculture rentable et moderne et permet de créer rapidement des richesses au profit de la population rurale et en particulier de celle des régions les plus pauvres.

Ce sont surtout des hommes qui quittent les zones rurales. Les femmes, qui représentaient 55,8 % des migrants en 1987, n'étaient plus que 45,3 % en 1990 (recensement de 1990). Ce renversement de tendance est vraisemblablement imputable en partie à la bonne santé de l'économie chinoise à la fin des années 80. La proportion d'hommes décidant d'aller tenter leur chance en ville a augmenté rapidement. En outre, à la même époque, le nombre de femmes quittant les zones rurales, souvent pour rejoindre leur famille ou pour se marier, a diminué⁵.

La proportion de femmes parmi ceux qui quittent les campagnes pour la ville est plus importante dans les régions développées que dans le reste du pays.

Les femmes et l'agriculture

En Chine, les femmes jouent un rôle fondamental dans la production, la préparation, la conservation et la distribution des produits alimentaires. De fait, elles représentent jusqu'à 74 %⁶ de la main-d'oeuvre agricole dans certaines régions. Pourtant, jusqu'à présent, les plans de développement et les programmes de vulgarisation étaient essentiellement destinés aux hommes.

L'exode rural touchant surtout les hommes, l'agriculture se «féminise» de plus en plus. En outre, ce sont généralement les femmes jeunes et célibataires qui quittent la campagne pour la ville, ce qui conduit à un vieillissement de l'agriculture⁷ : de plus en plus souvent, on trouve

³ Ibid.

⁴ FAO. Rural migration in rural development in the evolving market economy (1997).

⁵ Ibid.

⁶ FAO. Rural women and food security: current situation and perspectives (1998).

⁷ Ibid.

des femmes âgées à la tête des exploitations. Les femmes sont censées s'occuper seules de la production agricole et s'acquitter en même temps des tâches ménagères. Ces responsabilités les épuisent. Les femmes âgées sont rarement capables de maintenir les terres à leur niveau de culture. En outre, de par le déclin du secteur agricole et la condition inférieure dans laquelle les femmes sont maintenues, la féminisation de l'agriculture conduit à accentuer encore davantage la dégradation de la situation des femmes comme de celle de l'agriculture.

L'exode des hommes, provoqué par l'expansion de l'économie et la pauvreté des ménages ruraux, a contribué à l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes.

Les femmes jouent un rôle majeur dans la production de produits de base. Plus de 50 % des ouvriers spécialisés sont des femmes, et elles sont à l'origine de 55 à 65 % de la valeur totale des produits de base.

Mécanismes de promotion de la femme

En 1978, au titre des mesures prises dans le cadre de la transition économique, le Gouvernement chinois a créé le système dit de «contrat domestique», qui a permis d'améliorer l'économie rurale et de diversifier la production. Ce système a changé les modes de travail des femmes, leur permettant de répartir leur temps entre l'agriculture et les tâches ménagères.

La Fédération des femmes de Chine est une organisation nationale qui se consacre principalement à la défense des intérêts des femmes et des enfants. Elle travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et s'appuie sur l'expérience d'autres femmes pour aider les femmes des zones rurales.

La responsabilité de la coordination de l'application du Programme chinois (qui est la version chinoise du Programme d'action de Beijing) incombe au Comité national pour les enfants et les femmes, qui relève du Conseil d'État et se compose de 17 ministères et commissions et de 5 organisations non gouvernementales.

Les organismes des Nations Unies présents en Chine ont créé un groupe spécial pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, afin de coordonner les activités et de recenser les domaines où il serait nécessaire d'apporter un appui supplémentaire. La FAO participe activement aux travaux de ce groupe.

La FAO a commandé une étude de l'exode rural dans le contexte du développement rural et de l'économie de marché. Elle a aussi entrepris des recherches sur la situation des femmes dans la région aride et semi-aride du nord-ouest, et a entrepris de mettre au point une base de données pilote sur les femmes et l'agriculture. Cette base de données permettra de planifier d'éventuelles interventions.

Accès aux ressources agricoles

Terre. Si les femmes ne peuvent pas toujours exercer leur droit de posséder des terres, elles ont tout de même accès à la terre grâce au système centralisé d'allocation des terres par individu⁸. Les terrains sont alloués par l'État en fonction de la taille de la famille. Ainsi, en théorie, les familles nombreuses disposent de davantage de terres, et les femmes comme les hommes peuvent les cultiver.

Vulgarisation et formation. Bien que les femmes jouent un rôle essentiel dans le développement de l'agriculture, en particulier parce que l'exode rural des hommes s'accroît, elles n'ont qu'un accès limité aux services de vulgarisation, à l'information sur les marchés et aux

⁸ Ibid.

cours de formation. Elles ont peu l'occasion de s'informer des nouvelles technologies ou du perfectionnement des technologies existantes, et ce pour plusieurs raisons :

- Elles n'ont pas le temps : elles se consacrent à la fois aux travaux de la ferme et aux tâches ménagères;
- Elles ont un niveau d'études inférieur à celui des hommes;
- Les services de vulgarisation sont destinés aux hommes, lesquels sont considérés comme les chefs de famille, responsables de toutes les activités hors du foyer.

Recommandations

- Il faut que les politiques de développement et les activités de planification tiennent compte du rôle, des responsabilités et des besoins des agricultrices.
 - Il est essentiel de disposer de données ventilées par sexe sur l'activité agricole pour pouvoir sensibiliser les décideurs aux besoins spécifiques des femmes.
 - Il faudrait sensibiliser les responsables de la planification, les décideurs et les chercheurs chargés des questions d'agriculture aux questions relatives aux femmes et aux aspect socioéconomiques de l'activité agricole, en mettant l'accent sur l'élaboration de moyens d'ordre pratique permettant de corriger les inégalités qui prévalent actuellement en matière de planification, d'élaboration des politiques, de recherche agricole et de vulgarisation.
 - Il est urgent que les programmes de vulgarisation agricole soient revus pour répondre aux besoins de la majorité de la main-d'oeuvre agricole, à savoir les femmes.
 - Les responsables de la vulgarisation devraient suivre une formation supplémentaire afin d'être mieux à même de travailler auprès des agricultrices.
-